



RIFSEEP mode d'emploi et nouveautés 2025



Tuto-FO





Sommaire

- Le RIFSEEP, qu'est ce que c'est ?
 - Comment ça marche à l'Ecologie (généralités)
 - IFSE :
 - Cotation des postes et montants socles
 - Evolutions
 - Réexamen pluriannuel
 - Compléments
 - Majorations
 - Nouveautés 2025
 - CIA
 - Exercer un recours
-



Le RIFSEEP

***régime indemnitaire tenant compte
des fonctions, des sujétions, de l'expertise
et de l'engagement professionnel***

TOUT UN PROGRAMME !



**« Il n'y a pas de
bon RIFSEEP »**

Auteur anonyme



Le(s) RIFSEEP(s)

- Un décret posant un cadre très général ; RIFSEEP composé :
 - d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)
 - d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA, optionnel)
 - Un arrêté par corps fixant uniquement des bornes minimales et maximales
 - Des notes internes propres à chaque employeur pour définir l'ensemble des dispositions et paramètres régissant le fonctionnement de l'IFSE et l'attribution du CIA
-

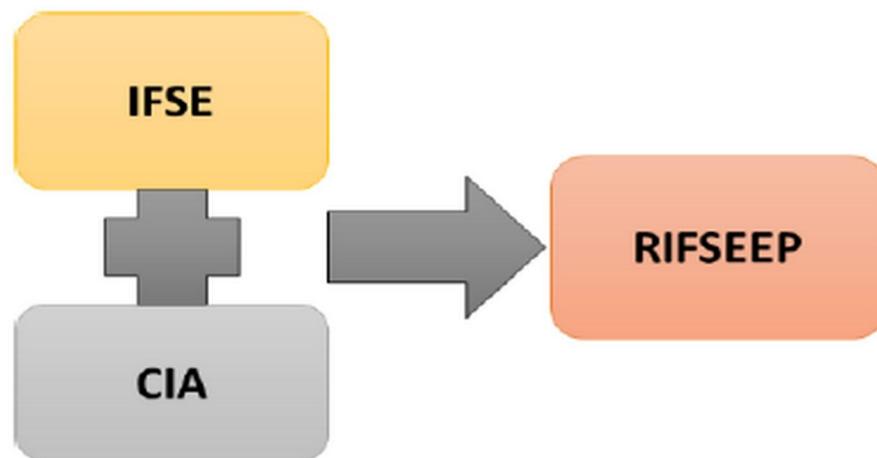


Le(s) RIFSEEP(s)

- Consacre une « inversion des normes » très peu sécurisante
 - Modifie en profondeur la rémunération des fonctionnaires en tendant à décorrélérer leur rémunération de leur corps d'appartenance et de leur grade
 - Individualise fortement le régime indemnitaire : chaque agent dispose d'une dotation qui est propre à son parcours personnel (suppression des situations de référence auxquelles comparer son niveau indemnitaire)
 - Complexifie la lecture des règles indemnitaires applicables (vérification des notifications, connaissance des règles applicables chez un autre employeur en cas de projet de mobilité)
 - Aboutit en réalité à des divergences de règles applicables au sein d'un même corps à l'essaimage
-

Le(s) RIFSEEP(s)

- **IFSE** : individualisée en fonction du parcours professionnel de l'agent et du poste occupé
- **CIA** : lié à la manière de servir, volatile





Le RIFSEEP au pôle ministériel

Ecologie/Territoires



Les socles d'IFSE

- Pour chaque type de poste, un montant socle est fixé (montant minimal servi, hors sanction) pour chaque corps (ou regroupement de corps) et par grade
 - Une distinction de barèmes est faite entre AC, IDF, SD
 - Les postes sont regroupés par groupes de fonction (1, 2, 3, 4..)
 - L'IFSE initiale pour les nouveaux entrants est le socle de leur poste en primo-affectation
- des rémunérations minimales très dépendantes de la place dans l'organigramme
- une distinction simpliste Paris/Province
-



Les évolutions d'IFSE changements de fonctions

- Mobilité ascendante :
 - +1500 euros (catA++)
 - +1200 euros (catA)
 - +800 euros (catB)
 - +400 euros (catC)

IFSE initiale + ticket est comparé au socle du groupe de fonction du poste visé, le meilleur des deux est retenu

- Mobilité latérale :
 - +1000 euros (catA++)
 - +800 euros (catA)
 - +600 euros (catB)
 - +350 euros (catC)

Seulement si changement de résidence administrative ou de structure d'affectation **ET** si le poste précédent a été occupé au moins 3 ans

ATTENTION : il demeure une variation négative de l'IFSE en cas de mutation de l'AC/IdF vers les autres services déconcentrés



Les évolutions d'IFSE promotions

- Promotion : des tickets qui augmentent le montant d'IFSE
 - Montants en fonction du corps d'appartenance
 - Calcul identique à celui pour la mobilité :

IFSE initiale + ticket promotion ↔ socle du groupe de fonction
(nouveau grade)

→ le meilleur des deux est retenu



Les évolutions d'IFSE réexamen pluriannuel

- Un réexamen de l'IFSE chaque année
 - Sur une période de référence de trois ans
 - Sous conditions d'éligibilité
 - Pour info : 2^e année d'application pour la filière technique
-



Les évolutions d'IFSE réexamen pluriannuel

Les montants cibles:

- A++ : 900 €
- A : 700 €
- B : 500 €
- C : 300 €

Trois situations pour la clause (exemple pour Cat. B) :

- Lorsque l'écart constaté est négatif (baisse d'IFSE sur la période) : Montant de réexamen = 500 €
 - Lorsque l'écart constaté est compris entre 0 € et 500 €: Montant de réexamen = 500 € – écart constaté.
 - Lorsque l'écart constaté est supérieur au montant cible : Montant de réexamen = 0 €
-



Les compléments d'IFSE

- Liés à une qualification ou situation particulière :
 - Qualification informatique
 - Qualification en comité de domaine
 - Certains postes ou fonctions (selon le corps)
 - Affectation en Corse

 - Les compléments ne sont valables que si la qualification ou la situation particulière est toujours en vigueur (+1 an pour les comités de domaine)
-



Zoom sur la majoration d'IFSE pour les ITPE

- Concerne le corps des ITPE, s'applique lors du passage au 6^e échelon des deux premiers grades
 - Grâce à l'intervention de FO, les modalités de prise en compte pour les TSDD nommés ITPE ont été précisées, la majoration s'applique la mise au socle
-



Obtenu par FO !

- Constat dénoncé par FO en 2017 à l'Ecologie : le pire RIFSEEP en interministériel !
 - Avancées obtenues depuis :
 - Suppression des « malus » aux mobilités descendantes
 - Création des évolutions pour mobilités latérales
 - Diminution par 2 du malus pour les mutations AC/IDF → SD
 - Maintien de dispositifs existants pour les corps basculant au RIFSEEP
 - ...
-



Points de vigilance

- Une cotation des postes dans les services guidée par quotas occultes, dans un objectif de maîtrise de la masse salariale.
 - Les socles et les tickets promotions ont été fixés de telle manière que souvent le gain financier de la promotion est pleinement acquis uniquement en prenant un poste dont la cotation « correspond » au nouveau grade
 - = le retour de la nécessité de concrétiser une promotion par mutation (malgré l'affirmation du contraire dans les LDG!) pour en retirer un gain financier complet
-

Quelques illustrations d'évolutions d'IFSE

Groupe	1 ^{er} grade	2 ^e grade	3 ^e grade
	Socle	Socle	Socle
1	8 700	9 025	9 300
2	7 340	7 900	8 800
3	6 650	7 600	8 400

Montants grille commune catB en SD

Cas 1 : 3 3 2 2

6650- → 7250 → 8050 → 8650

Cas 2 : 3 3 2 2

6650- → 6650 → 7450 → 7450

Cas 3 : 3 2 3 2

6650 → 7450 → 7450 → 8250



Quelques illustrations sur les impacts de la cotation

A l'instant t, si mon poste est « décoté » suite à réorganisation ou autre :

- pas de perte de rémunération
- une « chance » de plus d'avoir le ticket mobilité ascendante ?
- est ce que ça change quelque chose au contenu de mon poste actuel ?

Si je décide de changer de poste :

- gain immédiat ou aucun
 - j'aurai un ticket mobilité ascendante éventuellement plus tard si je vais sur un poste moins bien coté que l'actuel
 - clause de réexamen
 - quelle considération apportée dans le cadre des promotions si j'ai changé de service vs avoir eu un ticket « latéral » immédiat ?
-



Evolutions 2025



Des évolutions indigentes

- **RIEN sur les promotions ou mobilités**
 - Achèvement de la convergence AAE-IAE-ITPE
 - Augmentation des socles pour les futurs Officiers de port adjoints
 - Nouveaux compléments d'IFSE Cat. : CTT et filière véhicules
- **RIEN pour la très grande majorité des agents**
-



Le complément indemnitaire annuel

CIA





CIA

- Lié théoriquement au CREP
 - L'année 2025 marque l'aboutissement de l'évolution des modalités de gestion du CIA après une année 2024 de transition. Cela pour permettre à l'ensemble des agents de toucher un CIA complet même en cas de mobilité interministérielle.
 - Proratisation
 - Notification
-



Le CIA

- Les montants 2025 :

cat	AC	SD	24>25
A (2ème et 3ème grade)	1620 €	1435 €	+ 0 €
A	1460 €	1270 €	+ 0 €
B	810 €	675 €	+ 0 €
C	435 €	435 €	+ 0 €

- Les niveaux de modulation :

- 1 Insuffisante
- 2 A développer
- 3 Satisfaisante
- 4 Très satisfaisante
- 5 Excellente

À l'intérieur de chaque niveau existent des « fourchettes de modulation »

Le CIA

- Les fourchettes de modulation :

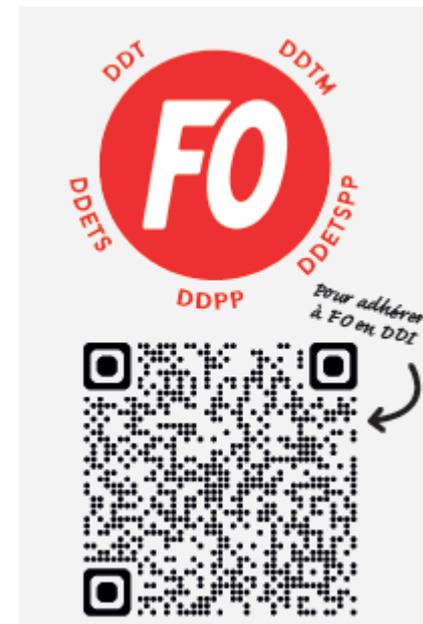
	Manière de servir Administration Centrale				
Grade	Insuffisante	A développer	Satisfaisante	Très satisfaisante	Excellente
A (2ème et 3ème grade)	0 € à 540 €	541 € à 1 080 €	1081 € à 1 350 €	1 351 € à 2 025 €	A partir de 2 026 €
A	0 € à 480 €	481 € à 960 €	961 € à 1200 €	1201 € à 1 800 €	A partir de 1 801 €
B	0 € à 264 €	265 € à 528 €	529 € à 660 €	661 € à 990 €	A partir de 991 €
C	0 € à 140 €	141 € à 280 €	281 € à 350 €	351 € à 525 €	A partir de 526 €

	Manière de servir Service Déconcentré				
Grade	Insuffisante	A développer	Satisfaisante	Très satisfaisante	Excellente
A (2ème et 3ème grade)	0 € à 480 €	481 € à 960 €	961 € à 1 200 €	1 201 € à 1 800 €	A partir de 1 801 €
A	0 € à 420 €	421 € à 840 €	841 € à 1 050 €	1 051 € à 1 575 €	A partir de 1 576 €
B	0 € à 220 €	221 € à 440 €	441 € à 550 €	551 € à 825 €	A partir de 826 €
C	0 € à 140 €	141 € à 280 €	281 € à 350 €	351 € à 525 €	A partir de 526 €



Recours

- Recours administratif
- Recours contentieux



Et maintenant ...place aux échanges !

